

Evolution du stationnement à Tarbes

Jeudi 13 juillet 2023



Dossier de presse



Zonage, abonnements, changement des horodateurs... Dans une démarche d'harmonisation et de modernisation de son réseau, la ville de Tarbes va procéder prochainement à une évolution des règles de stationnement sur le centre-ville. Cette démarche s'inscrit dans le projet d'extension et de mise en cohérence du réseau payant initié en mars 2022 et validé en conseil municipal.

Il s'agit d'une action globale, dont les mesures complémentaires visent **plusieurs objectifs** :

- Faciliter le stationnement résidentiel en limitant les voitures «ventouses»
- Uniformiser le réseau
- Accompagner le commerce en favorisant la rotation des véhicules sur l'hyper centre
- Favoriser les transports en commun et le vélo
- Faciliter le stationnement pour les automobilistes qui travaillent en centre-ville
- Elargir l'offre de stationnement
- Alléger la pression fiscale sur le contribuable en faisant davantage participer l'usager

FACILITER LE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

Les voitures « ventouses » représentent un problème pour les résidents tarbais du centre-ville. Certains automobilistes laissent leur véhicule plusieurs jours voire semaines sur le même emplacement, bloquant le stationnement.

Basculer ces zones en stationnement payant permet de :

- Libérer les places des voitures ventouses et faciliter le stationnement de résidents en soirée,
- Inciter les détenteurs d'un parking privé à l'utiliser plutôt que de laisser leur véhicule sur la chaussée par confort personnel,

En cas de stationnement des résidents sur les heures payantes, un abonnement leur permettra de réduire et maîtriser la dépense. Ils pourront se garer dans toutes les zones vertes sans passer par l'horodateur.



ACCOMPAGNER LE COMMERCE D'HYPER-CENTRE

Dans le cadre de la redynamisation du commerce en hypercentre, la Ville cherche à générer du flux piéton. Uniformiser l'hypercentre payant permet de favoriser la rotation des véhicules et facilite le stationnement courte durée. Cette mesure vient en complément de nombreuses actions déjà déployées pour faciliter les déplacements et inciter à venir en centre-ville :

- Stationnement très courte durée avec les 30 minutes gratuites
- Pause méridienne gratuite avec impact direct sur les restaurants
- Le samedi après-midi gratuit (stationnement surface et Brauhauban) pour rester davantage et faire face aux grandes surfaces
- Les grandes aires de stationnement de centre-ville, gratuites en permanence : place Marcadieu et Foirail

Les applications de paiement via smartphone, mises en place fin 2022, permettent également de simplifier le stationnement et de prolonger la présence des visiteurs. Ces derniers peuvent rajouter du temps à tout moment et depuis n'importe où, ce qui génère plus de sérénité chez les clients des commerces.



ALLÉGER LA PRESSION FISCALE SUR LE CONTRIBUABLE

EN FAISANT DAVANTAGE PARTICIPER L'USAGER

Entretien de la chaussée, marquage, contrôles... Une place de stationnement coûte 200€ par an à la collectivité. L'objectif de l'extension de la zone est d'opérer un transfert de la charge de cette dépense du contribuable vers l'utilisateur.

Faire augmenter les recettes de stationnement permet de limiter le poids de la dépense sur le budget principal. Les automobilistes, Tarbais ou non, deviennent les principaux financeurs du service qu'ils utilisent. Le contribuable se retrouve moins impacté par cette dépense.

En d'autres termes, les financeurs sont ceux qui utilisent le service et non l'ensemble des Tarbais.



ELARGIR L'OFFRE : LES ABONNEMENTS

Riverains, salariés, professionnels... Pour tous les Bigourdans qui profitent régulièrement des zones payantes, la Ville de Tarbes va proposer des abonnements mensuels. Accessibles par Internet, ils permettront de réduire le coût, de mieux contrôler les dépenses et de simplifier les démarches.

En effet, il ne sera plus nécessaire de passer par l'horodateur.

Pour les personnes qui travaillent en centre-ville, le job pass ouvre droit à une participation de l'employeur.

Les abonnements :

Type d'abonnement	Conditions	Tarifs et spécificités
Résident	Avoir son domicile principal sur une zone de stationnement payant (rouge ou verte). Maximum 2 véhicules par foyer	Possibilité de garer son véhicule uniquement en zone verte. Durée dérogatoire de 24h maximum sur un même emplacement <ul style="list-style-type: none"> • 20 € / mois pour 1^{er} véhicule • 35 € / mois pour le 2^e
Job Pass	Salariés dont le lieu de travail est situé à Tarbes	Possibilité de garer son véhicule en zone verte uniquement, dans le respect des limites de stationnement <ul style="list-style-type: none"> • 15 € / semaine • 30 € pour 2 semaines • 45 € pour 3 semaines • 50 € / mois
Déplacements professionnels	Pour les PME et artisans en intervention Un véhicule par abonnement.	Toutes zones, toutes surfaces, dans le respect des limites de stationnement <ul style="list-style-type: none"> • 10 € par jour • 80 € par mois
Professions médicales : déplacements professionnels	Médecin, infirmier(ère), sage-femme, orthophoniste, kinésithérapeute Etabli à Tarbes Attestant réaliser plus de 100 visites à domicile par an. Un véhicule par professionnel de santé.	Gratuité toutes zones dans le respect des limites de temps de stationnement. Inscription obligatoire.
Aides à domicile : déplacements professionnels	Intervenant sur personne résidant sur zone payante, agent membre d'une structure habilitée et autorisée par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées Un véhicule par intervenant.	Toutes zones dans le respect des limites de stationnement <ul style="list-style-type: none"> • 1,50 € / jour • 30 € / mois

Pourquoi 35€ pour le 2^e véhicule des résidents ? Cette mesure a pour objectif de limiter la place de la voiture en centre-ville et, face au changement climatique et aux évolutions de notre société, d'amener les résidents à reconsidérer en permanence leurs modes de déplacement.

UNIFORMISER LE RÉSEAU

Afin de clarifier la lecture du stationnement en centre-ville, pour les Bigourdans comme pour les touristes, le réseau a été uniformisé avec :

- Un hypercentre zone rouge, limité à 3h (hors pause méridienne)
- Une 1ère couronne zone verte, en stationnement longue durée.
- Au-delà, tout est gratuit

REQUALIFICATION DES ZONES

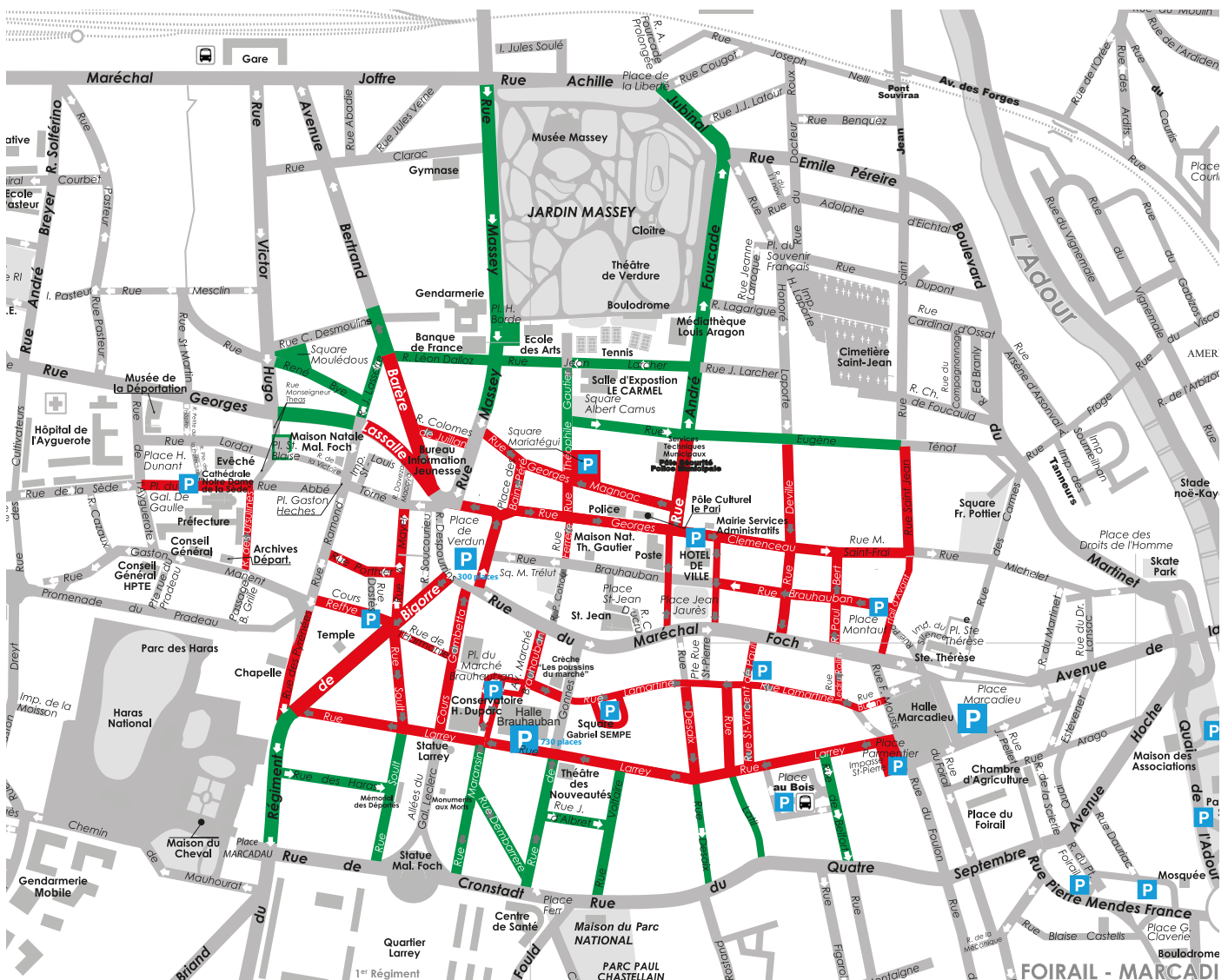
PLANNING ET PLAN

Les travaux seront menés pendant l'été : remplacement des horodateurs, installation de dispositifs sur les nouvelles zones, pose des panneaux de signalisation, marquage au sol.

La mise en service sera effective au 1er septembre 2023.

Pendant la période des travaux, les horodateurs ne seront pas en fonction.

Plan du zonage au 1er septembre 2023 :



LE PAIEMENT PAR SMARTPHONE CONTINUE

Le paiement via les applications smartphone reste en vigueur. Pour simplifier la vie des usagers, trois applications sont disponibles :

- EasyPark
- Flowbird
- PaybyPhone

PLUS DE VÉLO ET DE TRANSPORTS EN COMMUN

Ces mesures auront également un impact sur l'environnement car certains automobilistes préféreront les transports en commun ou le vélo pour leurs déplacements personnels ou professionnels.

Le Plan Vélo, en cours d'élaboration, les nombreux travaux sur les infrastructures destinées aux cyclistes et le développement du réseau de transports en commun (géolocalisation des bus...) favoriseront ce passage aux modes de déplacement doux.



DE NOUVEAUX HORODATEURS PLUS PRATIQUES

Afin d'améliorer l'ergonomie, 37 horodateurs nouvelle génération avec un écran tactile seront installés.



VILLE DE TARBES

CONTACT MÉDIAS

Michel Garnier

Dircteur de cabinet de M. le Maire

05 62 44 38 61 - 06 07 47 51 30

m.garnier@mairie-tarbes.fr

